

Image not found or type unknown



Le contrat de stage

publié le **04/06/2012**, vu **783 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Comme le CDD et l'intérim, le recours à un stagiaire ne peut s'effectuer que dans certaines hypothèses. Au bout de deux mois, celui-ci doit être obligatoirement rémunéré.

[Lire l'article](#)